



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

L'INFOLETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

N°8 – Août 2023

LE MESSAGE DE PRÉVENTION DU MOIS

Au volant le zamal tue aussi

AU VOLANT, LE ZAMAL TUE AUSSI.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

COMITÉ DES ASSUREURS

**PRÉFET DE LA RÉGION
RÉUNION**

**DÉPARTEMENT
Réunion**

**REGION Réunion
www.regionreunion.com**

Les effets négatifs de la consommation de cannabis sur la conduite d'un véhicule sont encore sous-estimés voire ignorés par les automobilistes. Ils peuvent être pourtant fatals : chaque année, 700 personnes sont tuées sur les routes françaises dans un accident impliquant un conducteur ayant consommé des drogues, soit 21 % de la mortalité routière.

LE BAROMÈTRE DE L'ACCIDENTALITÉ – JUILLET 2023

Les chiffres du mois

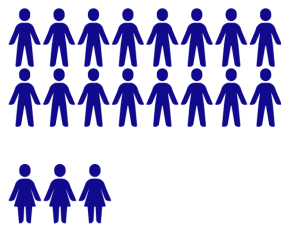
Juillet			
	2022	2023	Écart
Accidents corporels	73	68	-7,00 %
Tués	8	1	-88,00 %
Blessés	86	81	-6,00 %
dont Blessés hospitalisés	26	16	-38,00 %
Depuis le 1 ^{er} janvier			
	2022	2023	Écart
Accidents corporels	434	501	15,00 %
Tués	34	19	-44,00 %
Blessés	542	614	13,00 %
dont Blessés hospitalisés	142	124	-10,00 %

Le cumul sur l'année

LA CARTE DES ACCIDENTS MORTELS



LES TUÉS PAR ÂGE ET PAR SEXE

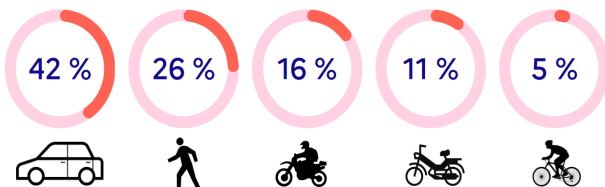


16
HOMMES

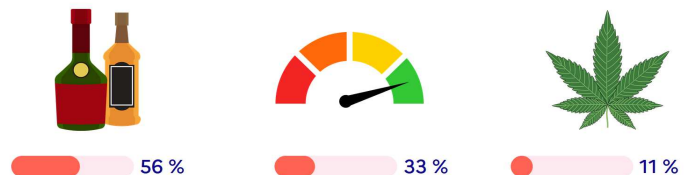
3 FEMMES

- 25-34 ANS (2)
- 35-44 ANS (4)
- 45-54 ANS (4)
- 55-64 ANS (1)
- 65-74 ANS (2)
- 75 ANS ET + (3)
- 0 - 14 ANS (1)
- 25-34 ANS (1)
- 45-54 ANS (1)

LES TUÉS PAR MODE DE DÉPLACEMENT



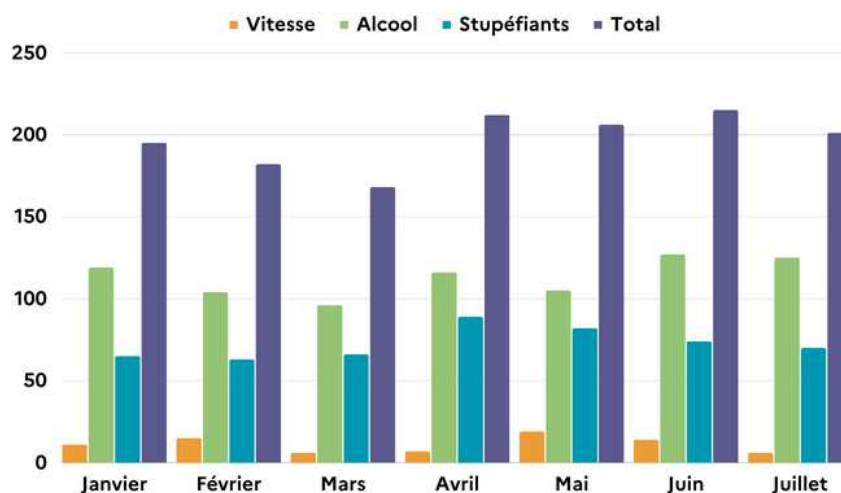
LES PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENTS MORTELS



(Source : Observatoire Départemental de Sécurité Routière de La Réunion)

SUSPENSIONS ADMINISTRATIVES DE PERMIS DE CONDUIRE

Répartition des suspensions administratives à La Réunion au 1^{er} semestre 2023



RÉGLEMENTATION

Drogues au volant, connaissez-vous les risques ?

Drogues et conduite : un mélange qui peut être fatal

La consommation de tous les types de drogues est interdite et constitue un délit. Elle représente un danger réel sur la route pour soi, pour ses passagers et pour les autres usagers de la route. **En augmentant son temps de réaction, on accroît le risque d'accident grave, voire mortel. Chaque année, plus de 700 personnes sont tuées** en France sur les routes dans un accident impliquant un conducteur ayant pris des drogues, soit 1 accident mortel de la route sur 5.

Les risques sur la conduite

- **Le cannabis** entraîne une somnolence, ralentit la coordination des mouvements, allonge le temps de réaction et diminue les facultés visuelles et auditives ;
- **L'ecstasy** masque la sensation de fatigue et altère les capacités mentales, donne l'impression trompeuse que l'on est maître de soi et de sa conduite, et favorise un comportement irrationnel au volant ;
- **La cocaïne** suscite une conduite agressive et entraîne une baisse de l'attention ou de jugement qui peut aller jusqu'à la perte de contrôle du véhicule ;

- **Les opiacés** (opium, morphine...) suscitent une baisse de l'attention, diminuent l'aptitude à la prise de décision rapide et réduisent la conscience du danger et des obstacles ;
- **Le LSD, les champignons Psilocybes, la mescaline**, font partie des drogues hallucinogènes qui entraînent des troubles de la perception, des illusions délirantes, un sentiment de confusion ou d'angoisse pouvant aller jusqu'à la crise de panique.

Des contrôles plus fréquents et des sanctions lourdes

Lors d'un contrôle routier, les forces de l'ordre (police, gendarmerie) peuvent effectuer un dépistage de consommation de drogues à titre préventif, même en l'absence d'accident ou d'infraction. En cas d'accident mortel ou corporel, ce dépistage est systématique et obligatoire. Praticué sous la forme d'un **test salivaire**, il est capable de détecter les différents types de substances en quelques minutes : cannabis, cocaïne, opiacés et ecstasy.

Le dépistage concerne tous les conducteurs, y compris les cyclistes, les trottinettistes et les accompagnateurs en conduite accompagnée.

En cas d'analyse salivaire ou sanguine positive, après un contrôle routier les peines encourues peuvent aller jusqu'à :

- **Deux ans d'emprisonnement et 4 500 euros d'amende** (trois ans et 9 000 euros d'amende si conjugué avec une alcoolémie positive).
- **Six points sont supprimés sur le permis de conduire**, qui peut être retiré pour une durée pouvant atteindre trois ans, ou être annulé avec interdiction d'en solliciter un nouveau pendant trois ans.

Le refus de se soumettre à la vérification entraîne les mêmes sanctions qu'une analyse sanguine ou salivaire positive.

Comme pour tous les délits, les condamnations pour conduite après usage de drogues sont inscrites au casier judiciaire.

La conduite après usage de drogues est une circonstance aggravante en cas d'accident.

En cas de récidive, des peines complémentaires s'appliquent comme la confiscation du véhicule et l'annulation du permis de conduire.

Le contrat d'assurance remis en cause

En cas d'accident après usage de drogues, le conducteur s'expose à **des sanctions de son assureur** : augmentation des cotisations, résiliation de son contrat, réduction ou annulation des indemnités.

La compagnie d'assurances indemniser les victimes, mais pourra se retourner contre le conducteur fautif pour le remboursement des sommes versées (qui peuvent se compter en millions d'euros).

INITIATIVES

Forum des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)



Ce vendredi 28 juillet 2023 s'est déroulé le forum annuel des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Mme Parvine Lacombe, directrice de cabinet du préfet de la Réunion et cheffe de projet sécurité routière a fait un bilan sur les chiffres de la sécurité routière pour l'année 2022 et salué l'engagement des IDSR sur les nombreuses actions de prévention auxquels ils ont participé.

Si vous aussi vous souhaitez devenir IDSR, contactez-nous à l'adresse ci-dessous :

securiteroutiere.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

